



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **Mercredi 14 septembre 2011** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire**.

### CONVOCAATION

Date	08/09/2011
Affichage	08/09/2011

**Etaient Présents** : POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe.

### NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	27	6

### **Etaient Représentés** :

CIRIO Raymond pouvoir à MARCADET Didier.  
MUSSON Pascal pouvoir à MARCHELLO Marie.  
DUFOUR Maurice pouvoir à FROMM Gérard.

THEME : FINANCES 3.

OBJET : BAISSSE DU MONTANT  
DE LA CAUTION POUR MISE A  
DISPOSITION DE  
TELECOMMANDES.

### **Absents-Excusés** :

CIRIO Raymond, MUSSON Pascal, DUFOUR Maurice,  
VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard,  
ROUBAUD Sabin.

**Secrétaire de Séance** : DJEFFAL Mohamed.





Rapporteur : René PETELET.

Vu les délibérations du 22/12/1995 et du 12 juillet 1996 mettant en place un système de caution pour la mise à disposition de télécommandes actionnant des bornes d'accès dans la cité Vauban,

Vu la délibération du conseil municipal du 2 juin 2007 fixant les tarifs communaux,

Afin de valoriser le patrimoine architectural de la cité Vauban en limitant le nombre de véhicules et en réservant son accès aux résidents et aux commerçants, il a été procédé à la pose d'une borne actionnée par télécommande place Dauphine.

Une télécommande est proposée aux résidents titulaires d'une vignette de stationnement, aux propriétaires d'un garage, aux services de sécurité et aux entreprises et services de santé appelés à intervenir dans la cité Vauban.

Considérant que le coût de ce type de matériel permet de baisser le montant de la caution fixé actuellement à 61.55 €.

Considérant qu'il sera procédé au remboursement des cautions lors de la restitution des télécommandes précédemment en circulation,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De fixer le montant de la caution pour la fourniture de cette télécommande à 30 €.
- De porter le montant de ces cautions au compte 165 du budget principal, sommes qui seront remboursées à restitution,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal délégué, à signer, au nom et pour le compte de la commune, la convention ci-jointe, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 25


CONTRE : 0

ABSTENTION : 5 (ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe).

NE VOTE PAS :

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire  
  
Gérard FROMM  


TRANSMIS LE 16 SEP. 2011

PUBLIÉ LE 16 SEP. 2011

NOTIFIÉ LE

